



ARRETE MUNICIPAL n°93/2022

**Arrêté de circulation le dimanche 28 août 2022
Fête des Voisins – Place de l'Etier**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

VU Le code de la Route,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} Partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant la demande d'organisation de la Fête des Voisins de Mr et Mme PAROIS 1, place de l'Etier 44320 FROSSAY du 18 août 2022, **pour la journée du dimanche 28 août 2022.**

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1er : Le dimanche 28 août 2022, l'accès et le stationnement seront interdits place de l'Etier.

Article 2 : Les barrières seront fournies par les services techniques municipaux et mises en place par les organisateurs.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le non-respect par un automobiliste de l'interdiction de stationner prévue à l'article 1 pourra faire l'objet d'une mise en fourrière du véhicule aux frais du propriétaire.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la police intercommunale, au demandeur.

Le 24 août 2022

**Le Maire
Sylvain SCHERER**

